

3 - Principales règles et cadre légal



3. Principales règles et cadre légal



3.1 Cadre légal

Pour schématiser, 6 points, faisant office de base légale, sont à retenir dans l'application du RGPD :

a. Consentement de la personne

Le consentement de la personne doit être **libre**, **spécifique**, **éclairé** et **univoque** (sans interprétation).

b. Nécessité contractuelle

Elle s'applique dans le cadre de l'exécution d'un contrat et des mesures préalables à la conclusion de ce contrat.

La plupart du temps pour des transactions en ligne (mail, adresse de facturation, nom...).

c. Mise en conformité

Cette base légale s'applique lorsque le traitement des données est nécessaire p our respecter une obligation légale.

Exemples: le droit du travail, la lutte contre le blanchiment d'argent...

d. Intérêts vitaux des sujets

Si le traitement des données s'impose pour protéger les intérêts vitaux d'une personne.

e. Intérêt public

Le recours à cette base légale se justifie en particulier pour les traitements mis en œuvre par les autorités publiques pour exécuter leurs missions.

f. Intérêts légitimes

Sur ce point, l'entreprise **devra motiver** ce qui la pousse à **collecter**, **utiliser vos données**. Les cas suivants sont tolérés : détection de fraude, identifier les failles de sécurité, ou traitements de prospections.

3.2 Conditions à respecter

Nous venons de voir à l'instant le cadre légal, la base législative.

Concrètement, cela se traduit désormais par 7 principes, que l'entreprise se doit de respecter :



a. Licéité, loyauté, transparence

Pouvoir déterminer la façon dont les données ont été collectées, de sorte que l'utilisateur en soit toujours informé.

b. Finalité

Être capable de définir l'usage qui sera fait.

Cet usage doit être unique, et ne doit donc pas servir d'autres causes.

c. Proportionnalité

Seules les données pertinentes doivent être collectées, et toujours, en regard de la finalité établie précédemment.

d. Pertinence

On doit s'assurer de la qualité des informations.

Celles-ci doivent être justes, et si besoin, mises à jour.

e. Limitation

Une "durée de vie" des données doit être établie, dès le début.

f. Sécurité

Les entreprises sont responsables de la sécurité des données, et du maintien de leur confidentialité.



g. Responsabilité

C'est à l'entreprise de prouver qu'elle respecte bien tous les principes préalablement cités. Pour ce faire, elle doit désormais tenir à jour un registre de traitement, à montrer en cas de contrôle.



Pour voir la fiche complète et les documents attachés, rendez-vous sur https://elearning.26academy.com/course/play/5ba4fe38a9bdd40c9b69d8f6